



PROCEDURE D'AGREMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES EN SKI DE FOND

1. REUNION D'INFORMATION :

Lors de laquelle seront abordés les points suivants :

I – Domaine réglementaire :

- taux d'encadrement renforcé
- règles relatives à la répartition des rôles entre enseignant, intervenant bénévole ou professionnel, accompagnateur et des responsabilités de chacun
- règles de sécurité liées à l'activité et au lieu de pratique : équipement, règles de déplacement sur les pistes (utilisation et respect des traces), place des adultes lors des déplacements...
- par rapport au terrain d'activité : différencier les différents types de neige, connaître la signalisation des pistes (couleur, drapeau à damier jaune et noir pour les risques d'avalanche, les panneaux de croisement, de ralentissement...)
- appel des secours

II – Domaine des contenus d'enseignement et d'animation :

- enjeux et spécificité du ski de fond et la compétence spécifique développée (adapter ses déplacements à différents types d'environnements, ici sur un engin et dans un milieu instable)
- objectifs opérationnels : construire un équilibre sur les skis dans des déplacements de terrain (marche, en « escalier », en « canard », conversions), puis dans la glisse, maîtriser ses trajectoires et sa vitesse, s'arrêter, mobiliser alternativement et simultanément les jambes, les bras, coordonner l'action des bras (utilisation dynamique des bâtons) et des jambes
- importance éducative du moment d'équipement

III – Domaine de l'intervention pédagogique :

- conseils relatifs à la gestion du groupe et au rôle éducatif de l'adulte : mettre les élèves en situation d'accomplir une tâche dans le cadre d'un milieu aménagé (importance du choix du terrain d'action), éviter un excès de consignes techniques et la démonstration, privilégier une grande quantité d'action afin de permettre des apprentissages et leur stabilisation, intégrer progressivement les difficultés pour les faire évoluer, encourager...
- importance de la concertation préalable (répartition des tâches ou des ateliers et information, de préférence écrite, quant aux consignes à donner et aux situations à organiser) et de la régulation avec l'enseignant de la classe
- intérêt d'un travail suivi avec un groupe d'élèves ou sur un atelier thématique
- gestion parfois difficile de leurs propres enfants (confusion du statut de l'adulte)

IV – Domaine de l'utilisation du matériel :

- vérification des vêtements (lunettes, anorak, gants), de la nourriture et de la boisson (pour un long déplacement) et de la crème solaire en fonction des conditions météorologiques
- vérification du matériel :
 - longueur des skis (en fonction de la taille de l'enfant),
 - fonctionnement des fixations,
 - hauteur des bâtons, réglage et utilisation des dragonnes

2. CONTROLE TECHNIQUE

V – Domaine de la pratique personnelle : test de niveau de compétence technique

La compétence sera validée à partir de la réussite aux épreuves suivantes :

1. S'équiper
 2. Effectuer un déplacement de 3 à 4 km sur une piste sans difficultés importantes
- Au cours de ce déplacement :
3. Sortir des traces et y revenir en plat descendant
 4. Sortir des traces, faire demi-tour et partir en sens inverse sur celles de gauche en plat
 5. En légère descente, lever un ski pour éviter un obstacle, ramasser un objet déposé au côté de la trace
 6. Faire une descente en contrôlant sa vitesse et sans tomber sur une pente modérée
 7. Utiliser le déplacement « en canard » dans une petite montée